



# Fédération générale des retraités De la Fonction Publique

Section du Morbihan

Maison de l'éducation, 2, rue du Général Dubail 56100 LORIENT

Chargé de la publication : Robert LE FANIC

Adresse mël : [fgr56@orange.fr](mailto:fgr56@orange.fr) Année 2026 Numéro 42

## Sommaire

<u>EDITO</u>	p 1-2
Sécurité sociale :	p 2-5
Assemblée générale	p 3
Compte finances	p 4
PSC :	p 5
Laïcité	p 5
Pouvoir d'achat :	p 6

C'était hier et ça pourrait être demain....



## Date à retenir

Jeudi 9 avril  
Assemblée générale  
Dans la grange de  
kerdelann à  
Quéven.

**EDITO**

**par Bob LE FANIC**

## Le C.O.R ...«Au pied!»

Les prises de position de l'ancien président du COR durant les manifestations « retraites », en 2023 n'avaient pas plu en haut lieu. Il fut donc remplacé « opportunément ».

Selon ses statuts, le COR, créé en 2000 est un organisme indépendant et pluraliste, au sein duquel siègent des experts , des personnalités, des représentants syndicaux...Son objectif déclaré est de « suivre à long et moyen terme, les perspectives du système de retraite français ». Ce suivi intègre les problématiques de financement durable, de soutenabilité dans le temps, de justice et d'équité. Au delà des droits créés par chaque salarié,e, dans sa vie professionnelle (en durée d'assurance et annuités), se greffent des politiques contingentes censées compenser les inégalités : de salaire,de revenus, de vie, de destin, de régimes...Deux outils essentiels contribuent à ces compensations et tentatives de rééquilibre des niveaux de vie : les droits familiaux et les droits conjugaux.

Le COR , dont la mission est d'éclairer les choix des citoyens, des pouvoirs publics, des gouvernants, des organisations syndicales et associations, à travers l'expertise, devrait se situer dans une stricte neutralité, Or le président du COR, vient de faire paraître un livre, mettant

### Les responsables de la section du Morbihan

**Bureau départemental :** *Secrétaire* : Robert LE FANIC, *Secrétaires adjoints* : Jean-Luc CORLAY , Roger JACOB, Jacques BRILLET  
*Trésorière* : Nicole LE GROUMELLE *Trésorier adjoint* : Gabriel FOI,  
*Autres membres* : Lysiane GREGORI , Anne SAPORITA.

...

**Commission de contrôle financier :** Lina GASQUE, Jean-Yves LE GARREC, Nathalie GONZALES  
**Commission Exécutive Départementale :** Voir en page 3.

durement en cause les organisations syndicales et préconisant un certain nombre de mesures de nature à conduire à des régressions sociales (droit de grève par exemple). Où est la neutralité, et de quelle écoute bénéficieront les organisations syndicales pour s'exprimer au sein du COR demain ?

Si vous avez aimé les luttes pour faire vivre le système de retraites par répartition, vous pourriez revivre d'ici quelques mois des épisodes supplémentaires. Le COR vient d'affirmer : «Le rapport annuel 2026 pourrait être significativement différent du rapport de juin 2025 ». Qu'on se le dise. Derrière les élections municipales, il y a la présidentielle, dont les débats intégreront les enjeux. On y verra revenir la proposition de créer un système de capitalisation boursière pour les retraites.

Dans les propositions récentes du COR, pour repenser les droits conjugaux, figure une proposition qui pourrait déséquilibrer fortement les droits de réversion des pensionné.e.s de la Fonction Publique. Alors qu'aujourd'hui, les conjoint(e)s survivant(e)s reçoivent 50% des droits du conjoint disparu, on y substituerait la règle mathématique suivante : 2/3 des droits à pension du conjoint dcd, moins 1/3 des droits du conjoint survivant. Ce qui ferait baisser les droits à réversion de 12,9% à terme. Selon les chiffres du COR ! A bon entendeur.

**BOB LE FANIC**

### **Sécurité sociale : un corps à COR sans merci.**

Le budget de notre Sécurité Sociale, représente 150 % du budget de l'Etat ! En utilisant un abus de langage, l'état social c'est lui et pourtant ce n'est pas un état.

Depuis des années, les réformes Balladur, Fillon, Touraine, Borne marquent la volonté politique d'étatiser Sécurité Sociale pour l'inclure dans le budget de l'Etat. Or le budget de la Sécu, ce sont des cotisations sociales, salariales et patronales qui constituent une part importante e de la rémunération du travail. Elles sont des éléments constitutifs du salaire. Elles ne sont en aucun cas des impôts.

Depuis des années, les fameuses exonérations patronales sont en réalité une stratégie pour diminuer les salaires. En étant logiques et cohérents, celles et ceux qui dans la classe politique, les « experts » des plateaux télévisés appellent à ce que le « travail paie », devraient en conséquence exiger la suppression des exonérations de cotisations patronales.

Ces exonérations de cotisations patronales, soient plus de 80 milliards d'euros, sont compensées aujourd'hui en grande partie par le budget de l'Etat notamment par 35 % des recettes de la TVA.

Nous savons aussi, toutes et tous, que le budget de l'Etat est aujourd'hui largement déficitaire de plus de 126 milliards d'euros, alors que celui de la Sécu, plus important, présente un déficit de 23 milliards d'euros. De plus, contrairement au budget de l'état, le déficit de la Sécu est affecté à la dette sociale remboursée par les contributions au remboursement de la dette sociale (CRDS), prélevées uniquement sur les salaires et les retraites.

Sommé de réduire ce déficit, refusant de remettre en cause une stratégie fiscale qui préserve les plus riches (plus de 13 000 millionnaires et milliardaires ne paient pas d'impôts sur le revenu), qui accorde plus de 211 milliards d'aides aux plus grosses entreprises, la solution est d'attaquer la sécurité sociale ainsi que les services publics.

Dans le viseur, les deux branches les plus importantes : la branche maladie et la branche vieillesse. On mesure les conséquences au quotidien dans le domaine de la santé. Le G9 appelle les retraité.es à l'action le 2 avril sur cette question. On pressent les attaques dans le domaine des retraites. Le président du Conseil d'Orientation des Retraites, Gilbert Cette, mène la charge. Elle est d'autant plus lourde qu'il est également cosignataire d'un ouvrage récent « Sauver la démocratie Sociale » proposant notamment de réduire le nombre d'organisations syndicales, et d'encadrer strictement le droit de grève ! Tout se résumant à la volonté de substituer la capitalisation à la répartition en fragilisant cette dernière. Dernier avatar de ces attaques : les droits familiaux et conjugaux.

La pression s'exerce aussi au-delà des frontières. Pour le ministre allemand Wadepful, la France est « appelée à faire ce que nous faisons ici, à créer une capacité d'investissement au prix de discussions difficiles, à prendre aussi dans le domaine social telle ou telle mesure d'économie, à économiser également

## Assemblée générale départementale 2026

Jeudi 9 avril

Tous les adhérents de la FGR-FP du Morbihan, qu'il s'agisse de ceux qui paient leur cotisation directement à la section (adhérents directs) ou de ceux qui en font partie par l'intermédiaire de leur syndicat ou d'un groupement affilié, sont invités à participer à l'assemblée générale départementale qui se tiendra dans la salle de la grange de Kerdélann à Quéven en arrivant par la rue de l'Amiral Ronarc'h. Des indications complémentaires seront fournies aux inscrit(e)s à l'AG avant le 9 avril.

Les retraités de la Fonction Publique non encore adhérents de notre association seront, bien entendu, les bienvenus.

### Déroulement de la journée

Accueil à partir de 9h (café,...).

Début des travaux à 9h30, fin des travaux à 12h.

#### • **Ordre du jour proposé :**

- -Rapport d'activité et rapport financier départemental, rapport de la commission de contrôle financier,
- -Examen des questions d'actualité : Situation globale par Jacques Brillet secrétaire général FGR-FP, Pouvoir d'achat, Protection sociale, Protection Santé complémentaire, CDCA...
- -Désignation des délégué.e.s au Congrès national de Port Leucate
- -Prise de parole des organisations représentées...
- -Élections : -renouvellement du tiers sortant de la Commission exécutive  
-renouvellement de la commission de contrôle financier

**Commission exécutive départementale et commission de contrôle financier.**

*La commission de contrôle financier est renouvelable chaque année.*

*Les membres de la Commission Exécutive Départementale sont « renouvelables » par tiers, chaque année.*

*Les candidatures et d'éventuels désistements, à la commission de contrôle financier d'une part et à la commission exécutive départementale d'autre part, seront reçus par le secrétaire départemental par courrier et impérativement avant l'ouverture de l'assemblée générale.*

### Commission Exécutive Départementale

**à renouveler en 2026 :** Anne SAPORITA, Jean Yves BELLEC, Jacques RIVIERE, Michel COMBE, Gaby FOI, Claire HAREUX, Patrick MANGEMATIN

**à renouveler en 2027 :** Roger JACOB, Jeanne JAFFRE, Nicole LE GROUMELLEC, Jean Paul JARNO, Christian OLES, François COCHAIN

**à renouveler en 2028 :** Jean Luc CORLAY, Lysiane GREGORI, Robert LE FANIC, Jacques BRILLET, Marie-Odile MARCHAL ; Anita MOMBABUT

### REPAS AMICAL :

Comme lors de chaque AG, un repas amical suivra les travaux de la matinée. Nous cherchons un restaurant à proximité, et préciserons les choses auprès des inscrit(e)s à l'AG,

Le bulletin d'inscription ci-dessous est à compléter pour les participant(e)s à l'AG et à nous retourner, soit par courrier, soit par mail à «fgr56@orange.fr» pour le 2 avril 2026.

✂-----

### BULLETIN D'INSCRIPTION (à découper suivant le pointillé).

A retourner à **FGR-FP**, 2, rue général Dubail, 56100 LORIENT, **dès réception, et au plus tard pour le 2 avril.**

NOM ; ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

Tél : ..... Adresse électronique :

- Assistera/assisteront à l'assemblée générale : oui  non  (1) Nombre de personnes : .....
  - Participera/participeront au repas amical : oui  non  (1) Nombre de personnes : .....
  - Souhaite(nt) bénéficier d'un covoiturage : oui  non  (1) Nombre de personnes : .....
- Si oui, préciser à partir d'où ?

(1) Cocher la mention utile

# Compte de résultats 2025

<b>Total des charges : 1890,53€</b>	<b>Total des produits : 2358,06€</b>
<b>Résultat de l'exercice 2025 : 467,53€</b>	
<b>Situation de trésorerie au 31/12/2025 : 13830,61€</b>	

La totalité des éléments de trésorerie sera présentée au cours de l'AG du 9 avril.

**Commentaires** : Le solde de l'année 2025 est positif à hauteur de 467,53 euros. En 2026, nous engagerons des frais plus importants, puisque c'est une année de Congrès national. Celui-ci se déroulera à Port Leucate, dans l'Aude, du 19 au 21 mai. Le principe retenu pour le déplacement est la location d'un minibus, en lien avec nos amis du Finistère, le covoiturage permettant de réduire les frais. Le national prendra en charge les frais sur place ce qui limitera les dépenses des sections départementales. Les comptes de la section ont été vérifiés par la commission de contrôle réunie le 6 janvier 2026.

## Cotisations

### Comment adhérer à la FGR-FP

(incluant l'abonnement au « courrier du retraité »)

#### Par voie syndicale :

Si vous êtes adhérent(e) à un syndicat affilié à la FGR-FP, la cotisation est comprise dans votre cotisation syndicale, vous êtes automatiquement membre de la FGR-FP.

#### Par adhésion à tout groupement affilié à la FGR-FP

#### Par adhésion directe :

Complétez le bulletin ci dessous et joignez un chèque correspondant à votre cotisation à l'ordre de **FGR-FP, section du Morbihan**, et adressez-le à la trésorière de la section **Nicole LE GROUMELEC FGR-FP**  
**2, rue du Général Dubail**  
**56100 LORIENT**

#### Barème de la cotisation 2026

Montant de la pension <b>BRUTE</b>	Forfait annuel (cotisation+abonnement au courrier du retraité)
Jusqu'à 1150 €	21,00 €
1151 € à 1320 €	29,00 €
1451 € à 1700 €	34,00 €
1701 € à 1900 €	47,00 €
1901 € à 2200 €	56,00 €
2001 € à 3000 €	63,00 €
au-delà de 3000 €	74,00 €

✂-----

### Bulletin d'adhésion à la FGR-FP (année 2026)

M/Mme : .....Né(e) en .....

Adresse : .....

Administration d'origine : .....

Tél : ..... Adresse électronique : .....

déclare adhérer/réadhérer à la Fédération Générale des retraités de la Fonction Publique et joint un chèque de .....euros à l'ordre de la section du Morbihan de la FGR-FP.

Date :

Signature :

*dans d'autres domaines afin de dégager une marge de manœuvre pour l'objectif centralement important de la capacité de défense de l'Europe.»*

La FGR-FP, avec les organisations syndicales et associatives, dans le groupe des neuf, tout comme avec le Pôle des Retraités, se bat, se mobilise et mobilise la population, les salarié.es contre cette offensive contre ... le travail au service d'un capitalisme qui n'assure la création de sa plus-value que par le subside ou la commande publique ou la logique de guerre.

**J. BRILLET**

## **Protection Santé complémentaire : de nombreuses questions posées.**

Une nouvelle couverture complémentaire santé se met en place pour les retraité.es de la fonction publique. Ces derniers peuvent adhérer au **contrat collectif** santé mis en place par leur dernier employeur public. Les opérateurs santé choisis lors d'appel d'offres sont divers (MGEN pour l'éducation nationale, Alan pour la transition écologique, MGP pour le ministère de l'intérieur, Harmonie mutuelle pour les personnels civils de l'Armée, Unéo pour les personnels militaires...)

Les garanties socle proche de l'offre référence actuelle de la MGEN sont les mêmes pour l'ensemble des bénéficiaire et des ayants droit retraité.es de de la fonction publique. Des options facultatives peuvent être souscrites.

Le montant de la cotisation varie : première année de retraite, 78 euros 2<sup>ème</sup> année 97 euros, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>, 113 euros, 6<sup>ème</sup> 124 euros, et après 6 ans 131 euros. Ces montants dépendent de la cotisation d'équilibre (cotisation et remboursement doivent être en équilibre). Le montant de la cotisation d'équilibre est actualisé chaque année. La cotisation pour les conjoints retraités est corrélée à l'âge...de l'adhérent.e dont il, ou elle, est l'ayant droit !!

Le manque d'information des employeurs ou mutuelles auprès des retraitées est patent. Au 1<sup>er</sup> juin 2025, sur trois ministères (Ecologie, Agriculture, Armées, ) seuls 1295 retraité.es ont adhéré aux contrats santé proposés. Les retraité.es du ministère de l'Education nationale ont 24 mois à partir du 1er avril 2026 pour s'affilier au contrat collectif. On en déduit que le choix fait devient alors sans retour en arrière possible.

Les ministères employeurs n'ont plus les coordonnées de leurs retraité.es. C'est pourquoi, des infos générales sont adressées via le bulletin de pension en ligne. Les mutuelles ne se précipitent pas pour informer car les retraité.es ne sont pas les bienvenu.es dans la mesure où avec l'âge leurs frais de santé augmentent ce qui conduira à une hausse de la cotisation d'équilibre du contrat collectif. A ce jour, la MGEN proposerait que les futures démarches d'adhésion se fassent aux sièges MGEN.

De nombreuses questions restent encore sans réponse : que se passe-t-il au terme du délai imparti si les retraité.es n'ont pas adhéré au contrat collectif ? Basculent-ils ou pas vers un contrat individuel au sein de leur mutuelle actuelle? Quelles en sont les garanties, et quelle serait la viabilité d'un système qui ne comprendrait que des retraité.e.s, puisque les actifs adhèrent obligatoirement au contrat collectif ?

Pour la PSC, le ministère a maintenu la séparation « Santé » de la « Prévoyance » malgré les demandes syndicales de coupler les deux. Les complémentaires présenteront donc parallèlement des contrats en Prévoyance. Les enjeux étant ici bien moindre pour les retraité.es que pour les actifs, pour qui l'essentiel du remboursement est statutaire (congé maladie, longue maladie, longue durée, invalidité).

**Laurence ROUILLON**

## **Laïcité**

« L'Ecole Laïque et Républicaine est une cible... »

Fin 2025 les menaces et atteintes à la sécurité des établissements et à la communauté scolaire font la Une.

- Actes criminels de l'incendie d'un collège de Dijon, contre un bâtiment de l'Etat, contre l'Ecole, mais aussi contre l'éducation Nationale et la République.
- Une série de cyberattaques sur les lycées des Académies d'Amiens et de Lille (disparition de données, perturbations des fonctionnements)

Agression au couteau d'un professeur d'Arts Plastiques et de multiples refus, contestations, menaces qui empêchent les professeurs d'exercer en toute sérénité leur métier, provoquant des angoisses et des peurs chez les enseignants ( lettres, histoire géo) .

L'Ecole Laïque n'est pas seulement une institution de savoirs, mais une communauté où l'on apprend à reconnaître l'Autre comme un Egal en dignité face aux logiques de haine, à l'ignorance, à la banalisation du Mal aux replis identitaires et toutes formes d'extrémismes. L'Ecole Laïque n'efface pas les convictions, elle garantit la liberté de conscience. Elle ne hiérarchise pas les croyances, elle protège l'égalité et la dignité de chacun. Elle n'impose pas le silence, elle organise le dialogue pour rassembler autour des principes communs : Egalité des droits, dignité humaine, et refus de la déshumanisation dans le cadre des valeurs de la République

C'est pourquoi elle est une cible, car l'École Républicaine est un Rempart.

**G Foi**

### **RETRAITÉ(E)S – POUVOIR D'ACHAT – UN RÉPIT ?**

Pendant toute l'année 2025 les retraité(e)s ont été l'objet de l'attention constante des gouvernements successifs et du patronat , MEDEF en tête à propos de leurs 'privilèges'.

Les retraité(e)s seraient bien mieux traité(e)s que les actif(ve)s !

Les mesures envisagées lors de la préparation des budgets 2026 prévoyaient :

- la suppression de l'abattement de 10% applicable aux pensions de retraite pour le calcul de l'impôt sur le revenu et son remplacement par une somme forfaitaire de 2000 € , ce qui aurait fait entrer beaucoup de retraité(e)s dans la 1<sup>ère</sup> tranche de l'impôt sur le revenu.
- La suppression de l'abattement pour personnes âgées ou invalides.
- Le gel des pensions et une année blanche concernant la revalorisation des barèmes, avec pour conséquence l'augmentation de l'impôt sur le revenu ( IR ) et de la CSG.

Rappelons quand même que le pouvoir d'achat des retraité(e)s a subi depuis de nombreuses années une érosion non négligeable. De Janvier 2017 à Août 2024 les prix ont augmenté de 19,5% alors que les pensions n'ont augmenté que de 13,6 %.

N'oublions pas non plus l'augmentation importante des cotisations des mutuelles pour les retraité(e)s conséquence de la mise en place de la nouvelle protection sociale complémentaire ( PSC ).

Rappelons aussi que l'application du code de la Sécurité Sociale, ( Articles L 161-23 et L 161-25 ), prévoit l'indexation annuelle des pensions sur l'indice INSEE de l'inflation.

L'année 2025 a donc été l'année de tous les dangers pour le pouvoir d'achat des retraité(e)s.

Mais voilà les péripéties législatives et gouvernementales n'ont permis la mise en place des budgets de la Sécurité Sociale et de l'État que par l'application de l'article 49-3 de la Constitution.

Tout ce qui était prévu en matière de régression sur les pensions n'a donc pas pu être mis en place et les pensions ont donc été augmentées de + 0,9% . L'indexation du barème de l'impôt sur le revenu est donc aussi appliquée en fonction de l'inflation. L'abattement de 10% est donc maintenu de même que l'abattement pour personnes âgées ou invalides.

Tout cela donne donc un petit répit aux retraité(e)s pour l'année 2026.

Mais ne nous laissons pas endormir ! Soyons prêts à défendre nos acquis et à en gagner d'autres.

**Jean Yves BELLEC**